

COLLECTION " LU POUR VOUS "

n°24 - mars 2023

L'État consacré par le risque

Synthèse du livre de François Ewald
L'État-providence

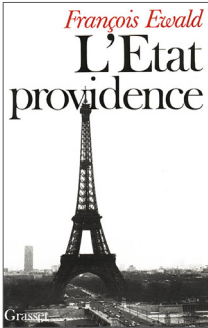
leDoTank

en partenariat avec



Synthèse rédigée par **Raphaël HANUS,**

ENS Paris-Saclay, à partir de :



François EWALD – *L'État-providence* – Grasset – 1986

François Ewald, né le 29 avril 1946, est un intellectuel français, actuellement professeur au Conservatoire national des arts et métiers où ses travaux portent plus particulièrement sur la politique du risque. Philosophe de formation, il a été l'assistant de Michel Foucault au Collège de France. Engagé dans sa jeunesse aux côtés du mouvement maoïste, il fut conseiller du MEDEF à l'époque d'Ernest-Antoine Seillière.

La collection " Lu pour vous "

La collection " Lu pour vous " propose des synthèses de travaux académiques qui font référence sur des questions liées à la Responsabilité Sociale et Sociétale des Entreprises (RSE).

Chaque thématique a vocation à être abordée par des auteurs ayant des opinions contrastées.

Ces notes de synthèse ne présentent pas un avis du DoTank et n'engagent pas sa responsabilité quant aux points de vue exprimés : elles n'ont d'autre ambition que de mettre à la disposition du lecteur des ressources pour sa réflexion et de lui donner envie d'aller plus loin dans la découverte des ouvrages et de leurs auteurs.

L'État consacré par le risque

Avant-propos

Dans *L'État-providence*, ouvrage issu de sa thèse de doctorat, le philosophe François Ewald, élève et assistant de Michel Foucault au Collège de France, propose l'une des premières enquêtes historiques et philosophiques sur la genèse de l'État-providence moderne. Relire cet ouvrage aujourd'hui, soit au moment même où cette forme d'État se trouve, depuis le tournant néo-libéral des années 80, en voie de démantèlement et de discrédit¹, se révèle d'un grand prix. Après la crise pandémique que nous avons traversée, il est en effet redevenu évident que le maintien et le renforcement de l'État-providence sont absolument nécessaires face aux crises de toutes natures – climatiques, sanitaires, sociales, *etc.* – que porte l'avenir. Plus encore, revenir sur la logique qui sous-tend le fonctionnement de l'État-providence depuis sa fondation, à la fin du XIX^e siècle, à savoir la *solidarité* entre les individus et entre les générations, se révèle capital dans un contexte où ce principe demanderait à être étendu à des institutions non étatiques, comme les banques centrales ou les entreprises².

1. On peut, sur cette question, se tourner vers l'ouvrage de Pierre Rosanvallon, *La Crise de l'État-providence*, Paris, Seuil, 1981. Écrit en plein cœur du moment néo-libéral, impulsé par Thatcher et Reagan dans leurs pays respectifs avant d'être répliqué en France par le gouvernement Fabius à l'occasion du « tournant de la rigueur », qui voit s'effondrer le rêve d'un socialisme d'État, le regard qu'adopte l'auteur du livre est symptomatique d'une époque révolue où même les plus fervents adeptes de la gauche de gouvernement se laissaient subrepticement séduire par les critiques du modèle social français venues d'outre-Manche et d'outre-Atlantique.

2. C'est une telle extension de la logique « providentialiste » que propose l'économiste Éric Monnet dans son récent ouvrage, *La Banque Providence. Démocratiser les banques centrales et la monnaie*, Paris, Seuil, 2021.

Comprendre l'esprit qui a présidé à l'édification de ce monument unique dans l'histoire institutionnelle occidentale revient en effet à se donner les moyens de répliquer et de transposer, à d'autres échelles, le type de rationalité politique qui en fait la force et l'originalité.

1.

Révolution industrielle et domestication des risques par l'État

Il est possible de lire l'histoire longue de l'État et de ses formes à partir de la notion de risque. La construction étatique s'est en effet approfondie par la prise en charge de risques toujours plus nombreux et divers quant à leur nature. Après avoir principalement adossé sa légitimité au maintien de l'ordre public (*i.e.* à la garantie de la sécurité des propriétés et des personnes) au cours des XVII^e et XVIII^e siècles, l'État a ensuite étendu sa prise aux activités économiques et aux risques professionnels à partir du XIX^e siècle, avec l'émergence de ce que Michel Foucault a appelé la « biopolitique ». Par ce terme, abondamment repris par Ewald, il s'agissait d'indiquer qu'avec l'entrée dans le XIX^e siècle, l'État s'est progressivement mêlé de la vie organique des populations occupant le territoire qu'il administrait. Il s'est intéressé à leur santé, aux taux de natalité et de morbidité, à leur espérance de vie, *etc.* Autant de paramètres que l'État a tenté de mieux connaître et d'optimiser afin d'augmenter sa propre puissance face à ses concurrents, cela en s'appuyant sur des savoirs nouveaux tels que l'épidémiologie, la démographie ou la statistique publique.

En prenant connaissance, grâce à ces appareils de savoirs toujours plus perfectionnés, des probabilités objectives attachées aux grands types de risques qu'impliquent la vie biologique et industrielle de ses sujets, la puissance publique put alors anticiper ces risques et établir des politiques préventives. Cette capacité à anticiper et à prévenir les risques sociaux est précisément ce qui constitue, aux yeux d'Ewald, le ressort de la légitimité de l'État-providence. Plus précisément, l'État-providence est, d'après lui, une conséquence institutionnelle directe

des nombreux accidents du travail qui, dans la seconde moitié du XIX^e siècle, accompagnèrent le déploiement de la révolution industrielle. En apportant une solution aux multiples risques affectant la vie individuelle (accidents du travail mais aussi chômage, maladie, vieillesse, *etc.*), l'État-providence a su proposer une nouvelle forme de contrat social dont il s'est posé en garant en même temps qu'il est parvenu à rendre acceptable et vivable un monde du travail rendu plus dangereux par les nouvelles techniques de production. On assiste ainsi à la naissance de ce qu'Ewald appelle la « société assurantielle », soit une société dans laquelle la réparation des dommages ne se pense plus comme une faute imputable à un responsable individuel mais se fait dans le cadre d'un nouveau type de contrat liant l'individu à la société dans son ensemble, l'indemnisation des maux se faisant à présent dans un cadre socialisé, celui de l'assurance sociale (qui donnera, en 1946, la Sécurité sociale telle que nous la connaissons) où l'on cotise au présent pour réparer d'éventuels dommages à venir. En outre, l'État-providence n'intervient plus, comme les formes étatiques du passé, sur un mode d'abord disciplinaire et répressif, mais plutôt de façon redistributive.

2. *Ibid.*, p. 24.

2.

Protection et assurance sociale face aux risques

Comme le montre François Ewald, la naissance de l'État-providence, c'est-à-dire d'un État qui s'assigne d'intervenir auprès des individus et des groupes sociaux pour juguler les conséquences les plus dommageables de la vie sociale et économique, est étroitement liée à l'émergence du risque comme manière d'appréhender le danger et l'incertitude entourant le quotidien. Pour l'auteur, la prise en charge des risques représente en effet une nouvelle manière de réguler les rapports sociaux liés à la mise en place du capitalisme industriel. Elle permet notamment de contourner le régime juridique de la faute et de la responsabilité individuelle. Dans la lignée de Foucault, Ewald soutient plus précisément que le calcul des risques et la logique de l'assurance constituent deux techniques permettant l'émergence d'une nouvelle « gouvernementalité », de type solidaire, à la fin du XIX^e siècle.

Alors que d'autres travaux ont souligné les fondements assistanciers de la protection sociale moderne, Ewald défend pour sa part que c'est le binôme risque/assurance qui en est la véritable racine. À partir d'une étude de la loi de 1898 relative aux risques professionnels et des débats qu'elle a occasionnée à la Chambre, il propose une sorte de généalogie de ce diptyque. Pour Ewald, si la préoccupation pour les risques sociaux naît bien avec la révolution industrielle, elle en est moins le produit direct qu'elle n'incarne la nouvelle manière dont les sociétés humaines vont en venir à se concevoir elles-mêmes et à redéfinir le domaine de ce qui est acceptable au nom du développement économique.

Le processus d'industrialisation génère en effet un ensemble de problèmes sociaux, particulièrement en matière de condition de vie et de travail, en mettant en danger les vies et les corps de la main-d'œuvre ouvrière. Ce constat, s'il est partagé par la plupart des membres des classes dominantes, n'est néanmoins pas immédiatement suivi d'effets politiques en raison d'un obstacle intellectuel majeur, qui empêche de penser la manière adéquate de gouverner ces risques nouveaux. Cet obstacle n'est autre que le Code civil de 1804 et la conception libérale de la responsabilité qui y est condensée. Le droit civil napoléonien est en effet pétri de pensée libérale et repose sur le principe de la faute et de la responsabilité individuelle, dont découle la réparation – si la faute est bel et bien attestée. Les classes dirigeantes, bourgeoises et patronales, refusent toute réforme de ce principe et, plus généralement, s'opposent vigoureusement à toute intervention de la puissance publique dans les affaires économiques et sociales, ce qui amène certains patrons, dans la lignée du paternalisme économique, à mettre en place des caisses de prévoyance ou de secours pour s'attacher les faveurs de leur main-d'œuvre tout en coupant court à l'ingérence étatique.

Or, le succès du calcul des risques et de son corrélat, l'assurance sociale, tient justement au déplacement qu'ils permettent relativement au régime de la faute et de la responsabilité. Comme l'écrit Ewald : « La rationalité qui est à la base du risque professionnel conduit à changer la manière de penser le problème de l'imputation juridique des dommages ; non plus en termes de cause, mais en termes de répartition³ ». La notion de risque permet ainsi l'acceptation de la possibilité d'évènements imprévus, mais néanmoins mesurables et probabilisables. Elle ne pose que de manière indirecte la question de la responsabilité de l'accident, mais reconnaît sa possible

3. François EWALD, *L'État-providence*, p. 289.

occurrence et, de ce fait, met à contribution l'ensemble de la société dans la réparation des effets néfastes qui peuvent en découler. Plus encore, l'assurance forme « un mode d'administration de la justice concurrent du droit. Elle fonde un type de justice où le dommage subi par l'un est supporté par tous, où la responsabilité individuelle devient collective et sociale⁴ ». Cette responsabilité collective n'est autre qu'un principe de solidarité au sein d'une nouvelle entité, la société, objectivée conjointement par la sociologie durkheimienne⁵ en plein essor. Le danger cesse d'être appréhendé au niveau interindividuel au travers de l'imputation de la faute, devenu risque, il est à présent reconnu comme constitutif de l'organisation socioéconomique elle-même, et c'est la société en personne, via la technologie assurantielle, qui se porte garante de l'indemnisation de ses effets. C'est ainsi que naît le droit social, qui va se développer dans la plupart des pays occidentaux au XX^e siècle.

4. *Ibid.*, p. 180.

5. Émile Durkheim est le père fondateur de la sociologie française. Son mot d'ordre voulant qu'il faille « considérer les faits sociaux comme des choses » marque le début d'une étude objective de la société, fondée sur la mise au jour de corrélation statistiques permettant d'expliquer certains phénomènes par des causes sociales. Dans *Le suicide*, Durkheim montre par exemple que la variable explicative la plus pertinente pour rendre compte de ce phénomène n'est pas la folie ou l'irreligion, comme on le pensait encore à son époque, mais bien le faible niveau d'intégration sociales de ceux qui s'y livrent, ce qu'il appelle l'« anomie ».

Conclusion

Avec son *État-providence*, François Ewald nous donne finalement à voir la naissance d'une nouvelle forme institutionnelle, adossée à une nouvelle conception de la responsabilité qui ne fait plus reposer cette dernière sur les seuls individus mais sur la collectivité dans son ensemble, via la logique de l'assurance sociale.

Aujourd'hui que la prise en charge du risque recommence à être fortement individualisée, se remémorer quelles ont été les réalisations les plus remarquables de cette forme institutionnelle, à savoir, rendre acceptable le travail industriel en prévenant ses effets néfastes par une socialisation des risques professionnels et recréer de la solidarité entre les individus dans un monde marqué par une forte économicisation du lien social, permet de remettre en perspective l'utilité qu'il y a à maintenir ce genre de dispositif institutionnel, voire, à en étendre la logique.

À propos

LeDoTank

LeDoTank est une association dont la vocation est de chercher à combler le déficit de connaissance et de compréhension de ce que sont les entreprises moyennes ; déficit qui touche tous les champs : gouvernance, RSE, financement, performance sociale, etc.

LeDoTank s'inscrit dans l'écosystème des entreprises moyennes en initiant des projets qui associent entrepreneurs, experts et chercheurs pour mieux identifier leurs enjeux propres et chercher à mettre en avant leur singularité afin de proposer des solutions adaptées. Il s'agit de contribuer au renouvellement de leurs pratiques et d'informer les décideurs des règles du jeu sur les spécificités de ces entreprises.

Pour progresser dans ces différentes voies, leDoTank peut compter sur ses partenaires : ce sont des entreprises ou des organisations consacrant des ressources – financières et/ou humaines – à la recherche de réponses concrètes aux enjeux sociétaux qui touchent leurs marchés ou leur environnement direct, mais aussi plus largement, l'intérêt commun.

Contact leDoTank

Lorraine HARRIS
Déléguée Générale
Lorraine@ledotank.com

Aca Nexia

Aca Nexia est un cabinet d'audit et conseil qui compte 250 professionnels parmi lesquels 21 associés. Son offre de services couvre l'audit, l'expertise comptable, l'externalisation (BPO), l'assistance aux transactions d'entreprises, le conseil opérationnel, la paie et la gestion sociale.

Les clients d'ACA Nexia sont majoritairement des ETI et des PME qui attendent des solutions pertinentes et de l'assistance pour les mettre en œuvre. Aca Nexia cultive ses valeurs de loyauté, compétence et partage, et fonde son indépendance sur une totale maîtrise de son capital par ses associés. Aca Nexia poursuit une stratégie de croissance maîtrisée fondée sur la présence de ses associés et managers sur le terrain, une offre de services évolutive, la généralisation du digital, une dimension internationale et le développement de la RSE tant en interne qu'au service de ses clients. Aca Nexia exprime sa responsabilité sociétale dans sa gouvernance et ses pratiques managériales, et est très heureuse d'accompagner leDoTank dans sa mission.

Contact Aca Nexia

Olivier JURAMIE
Associé – Directeur Général
o.juramie@aca.nexia.fr

La collection " Lu pour vous "

- n°1 : Les marchés à l'épreuve de la morale
- n°2 : La nouvelle question laïque. Choisir la République
- n°3 : Les relations marchandes face au don
- n°4 : Économie utile pour des temps difficiles
- n°5 : Peut-on penser une liberté sans abondance ?
- n°6 : La loi de 1905 n'aura pas lieu. Histoire politique des séparations des Églises et de l'État (1902-1908)
- n°7 : La gouvernance par les nombres
- n°8 : Le capital au XXI^e siècle
- n°9 : Refonder l'entreprise
- n°10 : Les Marchands et le Temple
- n°11 : La société selon Friedrich Hayek
- n°12 : Humanité. Une histoire optimiste
- n°13 : Effondrement. Comment les sociétés décident de leur disparition ou de leur survie
- n°14 : Printemps silencieux
- n°15 : La crise de l'État-providence
- n°16 : Enrichissement
- n°17 : Terre-Patrie
- n°18 : Temps, économie et modernité
- n°19 : Les révoltes du ciel
- n°20 : La Voie pour l'avenir de l'humanité
- n°21 : L'État ou la violence maîtrisée
- n°22 : Le capitalisme d'héritiers. La crise française du travail
- n°23 : L'impossible automation
- n°24 : L'État consacré par le risque

leDoTank

69 rue de Montchapet
21000 Dijon
www.ledotank.com